



Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil d'administration

Délibération n° 2006 – 26 du 27 juin 2006

Objet : Présentation d'un avant projet d'aménagement des Communs du Château de La Roche-Guyon

L'an deux mille six, le 27 juin 2006 à 9 heures 30, s'est réuni au Château de La Roche-Guyon, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon dûment convoqué le 29 mai 2006

Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 10
Nombre de votants : 13

Étaient présents :

Administrateurs

- Président : Raymond Lavaud, Vice-président du Conseil général du Val d'Oise, Président de la commission culture, loisirs, tourisme
- Représentant de l'État : Marie-Christine Devevey, Directrice Adjointe, Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île de France
- Représentant du Conseil général du Val d'Oise : Robert Daviot, Vice-président, conseiller général
- Représentant de la commune de La Roche-Guyon : Alain Quenneville, maire
- Représentant du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR du Vexin français : Madame Dominique Herpin-Poulenat
- Guy-Antoine de La Rochefoucauld, Propriétaire du Château

Personnalités qualifiées

- Personnalité désignée par le Conseil général : Bernard Toublanc, Directeur de la Caisse d'Épargne Île de France Nord
- Personnalité désignée par la commune : Gilles Macré, Conseiller municipal de la commune de La Roche-Guyon
- Personnalité désignée par le propriétaire : Madame Yolaine de La Rochefoucauld

Représentant du personnel

- Olivier Lopes

Absents -excusés ayant donné un pouvoir (nombre de pouvoir 3):

- Guy Paris, Vice-président, conseiller général du canton de Vigny
- Christian Leyrit, Préfet du Val d'Oise
- Laure Hermand, représentant du personnel

Le nombre de votants est donc de 10 présents + 3 pouvoirs= 13 votants

Absents -excusés :

- Christophe Durand, conseiller général
- Jean-Pierre Bady, Conseiller maître à la cour des Comptes, Président du Conseil national des Parcs et Jardins.
- Jean-Baptiste Bellon, architecte des bâtiments de France

Étaient également présents

Daniel Hubert, Directeur général adjoint chargé du développement
Véronique Flageollet-Casassus, Conseil général du Val d'Oise, Directrice de la Direction l'Action Culturelle
Yves Chevallier, Directeur de l'É.P.C.C. du Château de La Roche Guyon

CONSIDERANT les dispositions du contrat de plan État/Région incluant la mise en valeur des Communs

CONSIDERANT que la dite mise en valeur est une priorité pour le développement des activités des l'E.P.C.C.

CONSIDERANT l'avant-projet de mise en valeur et d'aménagement des Communs présenté par le directeur de l'E.P.C.C.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

VU les statuts de l'E.P.C.C.,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la priorité donnée à l'aménagement des Communs,

DEMANDE au directeur de poursuivre la réflexion et de développer les contacts pour l'élaboration d'un programme d'aménagement à partir de l'avant projet annexé à la présente délibération et de son plan de financement ainsi que des conditions d'exercice de la maîtrise d'ouvrage par l'E.P.C.C.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

**Le Président de l'E.P.C.C.
Raymond LAVAUD**